

# **ANNEE SCOLAIRE 2019/2020**

## **NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS**

**Pour le bon fonctionnement du service, nous demandons aux parents une attention particulière  
Sur les conditions d'inscription à respecter.**

*Conformément à la législation en vigueur, par mesure de sécurité et d'organisation, nous ne pourrions pas accepter les enfants  
Si les dossiers sont incomplets.*

**Nouvelle Règlementation !!  
Les mercredis pendant l'école font  
dorénavant partie de l'Accueil de Loisirs  
Périscolaires**

### **1) – Accueils de Loisirs Périscolaire Maternelle J. Ferry et L. Pasteur (3-10 ans) - Périodes scolaires et mercredis**

#### **Périodes scolaires**

Les repas doivent être réglés entre le 25 et le 30 de chaque mois pour le mois suivant. Faute de quoi, l'enfant sera refusé. Il est aussi nécessaire de prévoir et d'anticiper les paiements des repas à l'approche des vacances scolaires.

Tout repas végétarien doit être réservé 3 jours avant l'inscription de l'enfant (Exemple : Pour le vendredi, la commande du repas doit être effectué le mardi).

#### a) – Restaurant municipal

Si votre enfant fréquente **régulièrement** le restaurant municipal comprenant des jours fixes, vous n'avez pas besoin de le signaler quotidiennement.

Si votre enfant fréquente **occasionnellement** le restaurant municipal, il est indispensable de régler à l'avance.

Toutefois, toutes absences devront être signalées avant 8 h 45 le jour même avec un justificatif pour que l'on puisse effectuer un report.

#### b) – Accueils du matin et du soir

Tout accueil est signalé au plus tard le matin même, à réserver la veille pour le lendemain ou le jour même, par mail ou par téléphone. Cependant, aucun enfant ne sera accepté sans information des parents. Faute de quoi, les accueils ainsi que le repas seront facturés.

### **2) – Accueils de Loisirs Périscolaire Maternelle J. Ferry et L. Pasteur (3-10 ans) - Périodes scolaires et mercredis**

#### **Mercredis**

Les inscriptions définitives pour les **mercredis** doivent s'effectuer **en amont le lundi à 18 h dernier délai.**

### **3) - Extrascolaire**

**A.L.S.H. J. Ferry (3-10 ans) / A.L.S.H. Ados « Planète Jeunes » (11-17 ans)**

**Vacances scolaires**

**Une attestation d'assurance extrascolaire est obligatoire. Toute attestation d'assurance en contrat habitation sera refusée si la mention « extrascolaire » n'est pas indiquée sur cette dernière.**

Les inscriptions pour les **vacances scolaires** doivent se réserver avant les dates de clôture des inscriptions indiquées sur le programme en cours.

Nous acceptons les jeunes à partir de leurs 10 ans révolus.

Toute annulation devra être au préalable signalée par téléphone et sera justifiée par un certificat médical ou une copie de l'ordonnance fourni sous 3 jours afin d'effectuer un report.

Nous tenons à signaler que les repas commandés la veille ne peuvent être ni annulés le jour même, ni reportés.

Exemples de titres d'assurance extrascolaire à fournir au dossier :

- MAE : « Formule 24/24 Simple ou Plus »
- CREDIT AGRICOLE : « Attestation d'assurance vie privée / vie publique 2018/2019 24h/24 7j/7 »
- CREDIT LYONNAIS : Idem ci-dessus
- GROUPAMA : « Attestation d'assurance scolaire 2018/2019 »
- CAISSE D'EPARGNE : Idem ci-dessus
- ALLIANZ : « Assurance Individuelle Scolaire »

Coordonnées téléphoniques et courriels des différentes structures et du bureau Secrétariat :

Structures du Service Jeunesse Municipal « Planète Jeunes »	Responsables / Adjointes	Coordonnées téléphoniques	Courriels de contact
Accueil de Loisirs Périscolaire Primaire Louis Pasteur 6-10 ans	BIGOU Christelle COSTE Yann	04 67 24 06 57 06 71 09 41 43	alae.pasteur@ville-montagnac.fr
Accueil de Loisirs Périscolaire Maternelle Jules Ferry 3-5 ans	GARDES Solange HOURRI Saïda	04 67 25 02 24	alae.ferry@ville-montagnac.fr
Accueil de Loisirs Sans Hébergement 3-10 ans Jules Ferry	BIGOU Christelle GARDES Solange HOURRI Saïda	04 67 25 02 24 06 71 09 41 43 (Primaire) 06 78 00 32 19 (Maternelle)	alsh.ferry@ville-montagnac.fr
Accueil de Loisirs Sans Hébergement « Planète Jeunes » 11-17 ans	BROUILLET Brice COSTE Yann	04 67 24 01 45 06 81 93 56 90	planetejeunes@ville-montagnac.fr
Bureau Secrétariat	C. TOMAS		<a href="mailto:jeunesse@ville-montagnac.fr">jeunesse@ville-montagnac.fr</a>
Inscription ALSH Inscription restaurants scolaires et accueils	C. BIGOU	04 67 24 01 45	periscolaire@ville-montagnac.fr

#### **4) – Informations générales (Aides aux loisirs - Aides sociales...)**

Pour toute inscription à l'Accueil de Loisirs, les déductions seront accordées uniquement sur présentation de la notification ouvrant les droits (Attestation Aide aux Loisirs CAF ou autres...).

- 1) – Pour la CAF : - Aide aux Loisirs 2019
- 2) – Pour la MSA : - Demander à l'accueil une attestation de présence
- 3) – Pour les aides patronales :
- 4) – Pour les aides sociales :
- 5) – CESU accepté pour les enfants de 3 à 5 ans :
- 6) – ANCV accepté pour les enfants de 3 à 17 ans :

Pour toute demande d'aide sociale, le devis devra être demandé 1 mois avant le début des vacances. 48 h seront nécessaires pour établir un devis et, nous accordons les réservations uniquement sur acceptation de l'accord de principe de l'organisme concerné.

**1 - Dossier d'inscription 2019/2020 disponible à compter du mercredi 19 juin 2019**

**2 - Mercredi 17 juillet jusqu'à 18h**

\* Clôture du dépôt des dossiers d'inscriptions (Enfants scolarisés à Montagnac impérativement)

\* Clôture des inscriptions restaurants scolaires, accueils et mercredis pour la prochaine rentrée scolaire,

**3 - Pour les nouveaux arrivants : Journée de « Portes Ouvertes - Inscriptions » de prérentrée scolaire prévue le Mercredi 28 août de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h au Bureau du Service Jeunesse Municipal**

**4 - Dossier disponible sur le site de la Ville de Montagnac**